

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2013

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, jeudi ,le 19 décembre 2013 suite à la séance extraordinaire portant sur le budget.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale & secrétaire-trésorière ,madame Christiane Berger est aussi présente .

RÉSOLUTION 254-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 20h41. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 255-2013 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE : l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 256-2013 OFFRE D'EMPLOI POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE : suite à l'analyse des curriculum vitae reçus, le comité de sélection recommande le candidat dont la disponibilité et l'expérience répond aux exigences;

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Renaud Fortin de procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Cimon de St-Eugène-de-Ladrière qui répond à tous les critères de l'emploi pour effectuer la collecte des matières résiduelles à St-Eugène-de-Ladrière et à St-Valérien au taux horaire de 16\$/heure et par ailleurs, ce dernier effectuera au besoin , les travaux de déneigement à la demande des employés actuels.

RÉSOLUTION 257-2013 PROGRAMME PIQM-MADA VOLET 2.5

ATTENDU QUE : la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière est une municipalité reconnue Amie des Aînés;

ATTENDU QUE : la municipalité lance le projet intitulé « Active-Action-Aînés» relatif à la construction d'un abri permanent pour les participants et spectateurs du jeu de pétanque et de la rénovation des portes de la salle communautaire à proximité de l'emplacement du jeu de pétanque afin que l'accès soit conforme aux personnes handicapées et à mobilité réduite;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Eugène-de-

Ladrière fasse une demande d'aide financière auprès du Programme Infrastructure Québec -Municipalités, volet MADA pour le projet intitulé « **Active-Action-Aînés**» relatif à la construction d'un abri permanent pour le jeu de pétanque situé au 15, rue du Campagnard , terrain appartenant à la municipalité et à proximité de la salle communautaire ainsi que la rénovation des portes de la salle communautaire à proximité de l'emplacement du jeu de pétanque afin que l'accès soit conforme aux personnes handicapées et à mobilité réduite;

Par ailleurs, par cette résolution, la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet et autorise la directrice générale, madame Christiane Berger à soumettre la demande d'aide financière auprès du PIQM et à signer les documents relatifs à celle-ci.

RÉSOLUTION 258-2013 MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR

ATTENDU QUE : les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de pour tenir compte de la nouvelle norme comptable sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité le conseil municipal autorise la trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste Montant à pourvoir dans le futur nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012, les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront excéder les montants du déséquilibre fiscal engendré par l'application de la nouvelle norme.

RÉSOLUTION 259-2013 CAMPAGNE DE NOEL DE LA FONDATION DU CHRR

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin , appuyé de Madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de verser 50\$ pour la campagne de Noel du CHRR sur le budget 2014.

RÉSOLUTION 260-2013 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Renaud Fortin , appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité à 21 h50.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon maire

Christiane Berger
Dir.gén & sec/trésorière